

24 MARS 2025

Trois ans après la sortie des Fossoyeurs, toujours pas de concret pour les personnes âgées et les professionnels

France 2 consacrera mardi une soirée spéciale à la publication en janvier 2022 du livre « Les Fossoyeurs » de Victor Castanet qui avait suscité l'émoi quant aux pratiques condamnables d'une groupe particulier et permis de faire plus largement prendre conscience au grand public de graves retards français en matière d'aide à l'autonomie.

Si les parlementaires s'étaient alors saisis du sujet et l'Etat avait engagé une campagne massive de contrôles auprès de l'ensemble des établissements, qu'en est-il vraiment trois ans après pour le quotidien des personnes âgées et de ceux qui les accompagnent ?

Personnes âgées, familles et professionnels étaient légitimement en droit d'attendre des réformes de fond pour l'ensemble du secteur des établissements et services à domicile.

Cependant, force est de constater que leur quotidien ne s'est en rien amélioré.

Les résultats partiels des contrôles publiés pour l'heure ne font pour l'essentiel que confirmer le manque de temps passé auprès des personnes âgées.

Les départements se désengagent financièrement les uns après les autres, allant jusqu'à refuser de participer d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés de l'aide à domicile via l'agrément de l'avenant n° 66/2024.

Les établissements et services à domicile s'enfoncent chaque année un peu plus dans une crise budgétaire structurelle du fait des décisions des pouvoirs publics, État et départements, de ne pas augmenter leurs financements à la hauteur de l'inflation, amenant des baisses d'effectifs dans le public et l'associatif, voir des cessations d'activité.

L'Etat ne propose à ce stade aucune solution pour accroître le nombre de professionnels et enfin assurer des services à la hauteur des attentes des personnes âgées et de leurs familles. L'AD-PA rappelle qu'il existe pourtant bien des solutions pour changer de cap et attend à minima :

1. la mise à l'agenda parlementaire du projet de Loi de programmation Grand Âge Autonomie tel qu'adopté par le parlement pour fin 2024
2. la mise en place d'un ratio minimal de personnel (le 8 pour 10 annoncé il y a 18 ans dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age) et l'équivalent à domicile
3. la transformation des établissements en véritables domiciles

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)